

**REHABILITER ET METTRE EN VALEUR LE PETIT
PATRIMOINE POPULAIRE WALLON****Fiche n°1.5
Priorité : lot 1
Fiche initiale****1. Description succincte du projet**

Le projet consiste à conserver la mémoire du petit patrimoine populaire de la commune de Les Bons Villers. Pour cela, il est proposé à la lumière d'un inventaire préalable, de restaurer le patrimoine dégradé et de réaliser une mise en valeur touristique de ce patrimoine.

L'Agence Wallonne du Patrimoine (AWaP) définit le petit patrimoine populaire wallon comme suit : « Le petit patrimoine populaire est constitué d'une foule d'éléments qui constituent des traces de nos histoires locales. Ils constituent des repères affectifs, des points d'intérêts ou d'orientation. Ils se situent en bordure de nos rues, marquent nos quartiers ou ornent nos façades. Le petit patrimoine populaire peut également se révéler intéressant par sa structure, sa situation, son environnement ou son affectation ».

Description des actions proposées**a. Inventaire participatif du petit patrimoine populaire**

Un inventaire participatif du petit patrimoine populaire (chapelles, potales, monuments...) est en cours de réalisation sur l'ensemble de l'entité. Cet inventaire permettra d'identifier les éléments du patrimoine ayant besoin d'être restauré et d'identifier les besoins en matière de restauration. Il faudra ensuite prioriser l'ordre d'intervention en fonction de la nécessité d'intervenir ou non. Enfin, les propriétaires des parcelles concernées par ces éléments du patrimoine devront être contactés afin de connaître leurs intentions vis-à-vis du patrimoine en leur possession et trouver un accord avec eux pour leur éventuelle restauration.

b. Restauration du patrimoine dégradé

Il s'agit d'apporter des actions de rénovation sur le patrimoine identifié comme dégradé. La main d'œuvre pourra être apportée par les services techniques de la commune ou par une entreprise spécialisée dans ce type de restauration. Toutefois, il faudra faire appel aux services du patrimoine de la région pour encadrer les travaux de restauration (AWaP). En relation avec la fiche projet 1.1, un élément un élément du petit patrimoine a été sélectionné pour être restauré :

- La reproduction miniature de la grotte de Lourdes du parc de Dobbeleer

c. Mise en valeur touristique du petit patrimoine populaire

Il est proposé une mise en valeur du petit patrimoine populaire. Celle-ci consiste à réaliser :

- Une numérisation du travail de géolocalisation et de cartographie des itinéraires de découverte du petit patrimoine populaire (en cours de réalisation par des bénévoles)

D'autres actions pourront éventuellement être réalisées comme le balisage et l'implantation de panneaux informatifs et directionnels (utilisation de la technologie QR code) et la mise en ligne sur internet d'une plateforme cartographique cumulant les itinéraires avec une fiche descriptive pour chaque élément du patrimoine.

Ces actions doivent permettre aux habitants de prendre conscience et de connaître leur patrimoine. Elles doivent permettre également de faire connaître le petit patrimoine de l'entité aux visiteurs de passage sur la commune. Cette mise en valeur touristique pourra se faire en lien avec l'asbl Pays des 4 Bras.

d. Ouvrage photographique et didactique

Un ouvrage photographique et didactique sera réalisé afin de matérialiser la mémoire du petit patrimoine populaire de Les Bons Villers. Celui-ci devra aussi être disponible en format numérique.

Description du site et de son état actuel

Une centaine de biens ont été recensée en mars 2019. Des bénévoles ont entrepris de réaliser l'inventaire intégral du petit patrimoine populaire de la commune. Celui-ci est encore en cours de parachèvement. L'analyse des besoins de restauration au cas par cas doit encore être fait par ces mêmes bénévoles. L'aide d'un architecte du patrimoine ou des services de l'AWaP pourraient aider les bénévoles à estimer les coûts de restauration.

Concernant les deux éléments de patrimoine à restaurer :

- La grille Ouest en fer forgé du parc de Dobbeleer se trouve dans un état de dégradation très avancée : rouille importante, mousses et lichens, en partie dégondée et pliée
- La reproduction miniature de la grotte de Lourdes est envahie par le lierre et le lichen. Des éboulis de pierres laisse penser qu'une partie de la grotte s'est érodée ou que celle-ci a été victime de vandalisme. En outre, la statue de la Vierge Marie a disparu.

2. Justification du projet

Le projet répond à un besoin des habitants d'entretenir la mémoire de Les Bons Villers et de préserver le patrimoine local. L'objectif est aussi de sensibiliser les habitants à leur histoire et donc de faire vivre une identité villageoise commune. L'intérêt est également de renforcer la cohésion sociale entre chaque village en encourageant les habitants à s'approprier ces lieux et cette mémoire collective.

Le projet ne remet pas en cause le caractère rural de la commune. Au contraire, il s'agit d'une valorisation du patrimoine de Les Bons Villers. Le balisage ainsi que les panneaux informatifs et directionnels, s'il devait être installés, s'intégreront au mieux dans le paysage environnant chaque bien et avec l'accord de leur propriétaire.

Enfin, le projet interagira avec d'autres fiches projets comme :

- 1.6 « Valoriser des chemins et sentiers qui font découvrir la nature »
- 2.1 « Développer les liaisons lentes depuis la N5 vers le centre de Frasnes »
- 3.3 « Développer un hébergement touristique adapté au profil de la commune et des parcours thématiques »

3. Lien à la stratégie du PCDR

Le projet répond à au moins trois axes de la stratégie du PCDR :

- **Axe 3- Cadre de vie - Être une commune qui assure la pérennité et la valorisation de son patrimoine et de ses ressources naturelles** : le projet doit améliorer le cadre de vie de tous les habitants puisqu'il s'agit d'améliorer et de mettre en avant le petit patrimoine populaire de la commune. Il doit permettre de conscientiser les habitants à la présence et à la préservation de leur patrimoine sur les 5 villages de la commune. Participer au développement de l'activité touristique sur la commune.

Défi en lien :

- ✓ Connaître et faire connaître le patrimoine historique et culturel de la commune
- **Axe 4 - Cohésion sociale - Être une commune pour tous veillant au bien-être social** : en créant des itinéraires de découverte du petit patrimoine, il s'agit de sensibiliser les habitants à la sauvegarde de la mémoire collective et au partage d'une identité commune. Il s'agit aussi d'utiliser le petit patrimoine comme un vecteur de partage entre les habitants, de transmission de l'histoire locale et d'une volonté commune de préserver le patrimoine.

Défi en lien :

- ✓ Soutenir et développer la vie associative et culturelle locale
- ✓ Favoriser les activités intergénérationnelles et solidaires

- **Axe 5 Mobilité - Être une commune connectée par des moyens alternatifs à la voiture :** la création d'itinéraires de découverte encourage les habitants à sortir de chez eux et à découvrir leurs villages. Elle encourage également la pratique de la marche et du vélo.

Défi en lien :

- ✓ Sensibiliser, éduquer et promouvoir des modes de déplacements alternatifs

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Améliorer la mobilité douce	+	+	
Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et l'histoire de la commune	+		+
Sensibiliser les habitants au développement durable et à la protection du patrimoine local.	+		
Améliorer le cadre de vie	+		
Améliorer la cohésion sociale	+		
Favoriser l'éclosion locale des guidances et faire connaître l'histoire de la commune et du petit patrimoine populaire wallon	+		+

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	6210 - Commune de Les Bons Villers Région wallonne - Belgique
Intégration du projet dans son environnement direct	<p>Intégration fonctionnelle S'agissant du patrimoine ancien, le projet s'intègre déjà aux cœurs des villages.</p> <p>Intégration architecturale et paysagère S'agissant de simples restaurations et d'une mise en valeur touristique peu exigeante, le projet s'intègre très bien dans son environnement paysager.</p>
Cadre légal	<ul style="list-style-type: none"> Un schéma de développement communal
Statut de propriété	Propriétés privées et publiques
Périmètre d'intervention	Toute la commune, sur les 5 villages

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Le porteur de projet est la commune de Les Bons Villers soutenue par un groupe d'action citoyens et bénévoles se faisant nommer « les passeurs de mémoire » (ceux-ci n'ayant pas l'intention de se former en asbl).

Les partenaires potentiels pour la fiche projet sont : le CODERM, le musée RODAVA, la CCATM, le GAL des 4 Bras, le Groupe action « Les passeurs de mémoires »

L'un des partenaires potentiels pour financer le projet pourrait être la Région wallonne via un financement spécifique à la restauration du Petit Patrimoine Populaire Wallon (AWaP) et son service de maintenance. Enfin, un appel au don et la recherche de mécènes pourraient également être réalisés.

7. Programme de réalisation

▪ Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Préservation du petit patrimoine populaire
- Le projet est soutenu ardemment par des bénévoles et des asbl locales spécialisés dans l'histoire ou l'archéologie de la commune. Deux musées existent par ailleurs sur l'entité.

▪ État du dossier

- Inventaire et cartographie du petit patrimoine populaire réalisé par des bénévoles habitants à Les Bons Villers
- Désignation d'un coordinateur-responsable de l'inventaire par village

▪ Programme des travaux

Phase 1 : inventaire et diagnostic du petit patrimoine populaire

Phase 2 : étude de projet

Phase 3 : accord avec les propriétaires pour la réalisation des travaux de restauration

Phase 4 : demande de permis si nécessaire et ouverture de marchés publics

Phase 5 : adjudication des travaux en lot (lot restauration du patrimoine, lot mise en valeur touristique, lot création d'un ouvrage photographique et didactique)

▪ Démarches administratives à réaliser

- Désigner un ou des auteurs de projet (architecte du patrimoine)
- Ouverture d'un marché public

▪ Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Contrôle des travaux en cours de réalisation et à la réception
- Enquête de satisfaction auprès des habitants
- Surveillance du site par les bénévoles en définissant des zones

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût			
Article	Quantité	Montant	Sources de financement
Ouvrage photographique et didactique Réalisation d'une maquette Impression	1 100	2.000 - 3.000 € 1.000 € - 2000 €	
Mise en valeur touristique Étude touristique et informatisation (Numérisation, mise en page des panneaux, géolocalisation et cartographie des itinéraires de découverte, application mobile, QR code)	1	15.000 € - 30.000 €	PPPW via AWaP (6.200 € max. par élément pour les travaux et 2.480 € max. pour la promotion) Développement Rural (80% jusqu'à 500.000 €)
Balisages et panneaux	50	2.000 € - 4.000 €	
Restauration de la grotte du parc de Dobbeleer	1	10.000 €	
Restauration des autres éléments du PPPW	-	À définir en fonction de l'inventaire et/ou subventionnable via l'AWAP	
Coût main d'œuvre comprise et HTVA		30.000 - 59.000 €	-
Frais accessoires (honoraires divers, acquisition...)		-	-
COÛTS TOTAUX TOUT FRAIS COMPRIS (TVA 21%)		36.300 € - 71.390 €	-
BUDGET ANNUEL À PRÉVOIR PAR ELEMENTS DU PATRIMOINE		6.200 pour les restaurations 2.480 pour la promotion	-

Projet rémunérateur oui non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	Etat de réalisation des travaux	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)
Contrôle du collège communal	Etat de réalisation des travaux	Visite sur place du bourgmestre, des échevins et des bénévoles
Actions de communication sur l'état d'avancement et la réalisation des travaux	Une action minimum (avant ou après travaux)	Site internet de la commune, reportages photos et vidéos, dépliants, plaquette de communication
Nombre d'éléments du petit patrimoine populaire restaurés	-	Commune, groupe de bénévoles investi dans le patrimoine local, site internet de la commune

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre ...)
Enquête de satisfaction des habitants et des acteurs de la commune (écoles, association etc.)	Nombre d'habitants ayant répondu au sondage : objectif 100	Sondage en ligne en papier – Communication sur le site internet de la commune

Annexe 1 : dossier photographique et état des lieux

Exemple d'éléments du petit patrimoine à Les Bons Villers



Reproduction de la grotte de Lourdes au parc de Dobbeleer



Potale entre Frasnes et Rèves au Parc de Dobbeleer



Une chapelle à Villers-Perwin



Une chapelle à Frasnes



Monuments aux morts à Mellet



Stèle sur le parvis de l'église de Frasnes